

RCS : CHAUMONT

Code greffe : 5201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHAUMONT atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2019 B 00131

Numéro SIREN : 851 626 283

Nom ou dénomination : KRLA HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 04/10/2023 sous le numéro de dépôt 1462

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHAUMONT

Département de la Haute Marne
Ressort des arrondissements de Chaumont , Langres et Saint-Dizier

ROLE NUMERO : 2023 001800
SOUS-REPERTOIRE : 2023000686

CHAMBRE 7 : AUDIENCE DE MR LE PRESIDENT (AUTRE QU'INJONCTION DE
PAYER)
AUDIENCE DU :

DEMANDEUR(S) : KRLA HOLDING (SARL)

REPRESENTANT : SELAFA ACD avocats, en la personne de Me Armin CHEVAL

DEFENDEUR(S) : KRLA HOLDING (SARL)

REPRESENTANT :

NATURE DE LA DEMANDE :

REQUETE

Prorogation du délai de réunion de l'AG chargé d'approuver les comptes
annuels L.225-100 et R.225-64

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHAUMONT
AUX FINS DE PROROGATION DU DELAI D'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

Monsieur le Président,

Le soussigné :

Maître Armin CHEVAL
Avocat de la SELAFA ACD AVOCATS
Société d'avocats inter-barreaux
Dont le siège social est sis 165 Boulevard d'Haussonville, 54000 NANCY

Arrivé le
27 SEP. 2023
Tribunal de Commerce
Chaumont

Agissant en qualité d'avocat de la société :

KRLA HOLDING
Société à responsabilité limitée au capital de 1 976 000 euros
Dont le siège social est sis 26 rue Jean Jaurès 52100 BETTANCOURT LA FERREE
Immatriculée au RCS de CHAUMONT sous le numéro 851 626 283,
Représentée par Monsieur Jean-Louis GABRIEL, en sa qualité de Gérant.

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société **KRLA HOLDING** a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social le **31 décembre 2022**.

La Société a sollicité Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de CHAUMONT par requête en date du 28 juin 2023, afin de bénéficier d'un délai supplémentaire de trois (3) mois, lui permettant de soumettre à l'approbation de son associé unique les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 au plus tard le 30 septembre 2023.

Toutefois, les difficultés organisationnelles perdurant, la Société n'a pu établir les comptes clos au 31 décembre 2022 pour qu'ils puissent être soumis à l'associé unique.

C'est pourquoi, le requérant, soussigné, a l'honneur de solliciter qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir autoriser la société **KRLA HOLDING** qu'il représente, à bénéficier d'un **délai supplémentaire de trois (3) mois, soit jusqu'au 31 décembre 2023**, lui permettant de soumettre, dans les conditions légales, les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022 à l'approbation de son associé unique.

Fait à NANCY,
En double exemplaire,
Le 25 septembre 2023

Armin CHEVAL – ACD AVOCATS



P-J : Projet d'ordonnance

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHAUMONT
Département de la Haute Marne

ORDONNANCE DE PROROGATION DE DELAI
(Art. L225-100 et R225-64 du code de commerce)

Nous, Jean-Luc DEGUY, Président du Tribunal de Commerce de CHAUMONT ;

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés ;

Vu l'article L.225-100 alinéa 1 du Code de Commerce ;

Vu l'article R 225-64 du même code ;

Accordons à la société :

KRLA HOLDING (SARL)
26, Rue Jean Jaurès
52100 Bettancourt-la-Ferrée

Immatriculée au RCS CHAUMONT sous le numéro 851 626 283

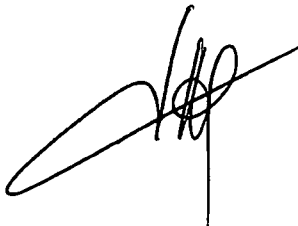
Un délai jusqu'au :31/12/2023

Pour la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le : 31/12/2022

Disons que la présente décision fera l'objet d'un dépôt en annexe du Registre du Commerce et des Sociétés ;

Fait à CHAUMONT en Notre Cabinet le 27/09/2023

Le Président,
Jean-Luc DEGUY



Enregistrée au greffe du Tribunal de Commerce
de Chaumont,
Le 27/09/2023 Sous le numéro : 2023 001800
Le greffier,

Me Anna-Louise CROZAT

